

AIDE-MÉMOIRE DE LA PLANIFICATION / APPLICATION DU SUIVI ÉTROIT par les intervenants d'une direction clinique pour personne à haut risque de passage à l'acte suicidaire

Informations générales

☐ Quoi :

Mesure visant à s'assurer que la personne qui a fait une **tentative de suicide** ou qui est ou qui a été en danger grave et immédiat ou à court terme d'un passage à l'acte reçoive un **suiti rapide et intensif** au moment où elle quitte le service ayant effectué la gestion de sa crise suicidaire (urgence ou unité de soins de l'hôpital ou centre d'hébergement de crise).

☐ Pour qui :

Un suivi étroit est offert à toute personne :

- Qui a fait une tentative de suicide;
- Qui est ou qui a été récemment en danger grave et immédiat;
- Qui est ou qui a été récemment en danger grave à court terme.

☐ Quand :

- Organiser une première rencontre dans les 24 à 48 heures suivant la sortie de l'urgence ou de l'unité de soins de l'hôpital;
- En présence d'un problème de santé mentale et lorsqu'il y a eu danger grave de passage à l'acte, planifier la première rencontre de suivi dans les 24 heures;
- Envisager la fin du suivi étroit lorsque la personne ne présente aucun indice de passage à l'acte pendant au moins trois rencontres consécutives :
 - Le suivi étroit peut s'échelonner sur une période variant approximativement d'un mois à un an selon les besoins de l'utilisateur;
 - La décision de mettre fin au suivi relève d'un jugement clinique;
 - L'intervenant peut décider de continuer les rencontres dans le cadre d'un suivi moins intensif, si la situation le requiert.



Important à retenir :

- ☐ La personne suicidaire est particulièrement vulnérable durant l'année suivant une tentative de suicide.
- ☐ Le taux de récurrence est plus élevé pendant une période de trois mois suivant le congé de l'hôpital d'une personne suicidaire.

☐ Par qui et comment :

	Qui	Quand	Comment
PLANIFICATION DU SUIVI ÉTROIT	INTERVENANTS DES DIRECTIONS CLINIQUES	<u>Dès la réception de la référence</u>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Prendre connaissance des informations en soutien à la référence, dont la note médicale (fiche d'informations, autres formulaires, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin/psychiatre ou autres membres du personnel ✓ Intervenant d'Info-Social ☐ Assurer un premier contact téléphonique avec l'utilisateur avant son congé de l'urgence (voir annexe : <i>Trajectoire du suivi étroit pour personne à haut risque de passage à l'acte suicidaire. Planification du suivi étroit en milieu hospitalier</i>).

Dans le cas où vos questions ne peuvent pas être répondues par votre supérieur immédiat, vous pouvez transmettre un message à l'adresse suivante : 07.dsmc_prevention_du_suicide@ssss.gouv.qc.ca

	Qui	Quand	Comment
PLANIFICATION DU SUIVI ÉTROIT	INTERVENANTS DES DIRECTIONS CLINIQUES	Avant le congé de l'utilisateur (unité de soins ou centre d'hébergement de crise)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier si l'utilisateur est connu d'une autre direction clinique que la sienne; <input type="checkbox"/> Planifier une intervention en concertation si requis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien entre intervenants sans co-intervention auprès de l'utilisateur ✓ Co-intervention auprès de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Prendre contact avec l'utilisateur et le rencontrer avant sa sortie de l'hôpital ou d'un centre d'hébergement de crise (voir annexe : <i>Trajectoire du suivi étroit pour personne à haut risque de passage à l'acte suicidaire. Planification du suivi étroit en milieu hospitalier</i>); <input type="checkbox"/> Organiser une première rencontre dans les 24 à 48 heures suivant la sortie de l'hôpital ou du centre d'hébergement de crise; <input type="checkbox"/> Si l'utilisateur a un problème de santé mentale et qu'il a été en danger grave de passage à l'acte, planifier la première rencontre du suivi dans les 24 heures. <input type="checkbox"/> Mettre en place des conditions pouvant faciliter le suivi étroit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter la personne sur le moment qui lui convient pour le premier rendez-vous (RV) ✓ Vérifier sa connaissance du lieu du RV et du trajet à emprunter pour s'y rendre ✓ Vérifier si des obstacles sont susceptibles de l'empêcher de se présenter au RV ✓ S'assurer qu'elle sait comment prendre les médicaments prescrits ✓ Vérifier sa compréhension au regard de l'importance du suivi ✓ S'assurer de sa sécurité (ex. : lui donner les coordonnées des ressources d'aide, vérifier si filet de sécurité impliquant les proches et l'entourage) ✓ Lui remettre par écrit des stratégies d'adaptation avant son congé d'hôpital qui seront intégrées au PI ainsi que toute autre information pertinente <input type="checkbox"/> Élaborer un plan de relance avec l'utilisateur advenant qu'il ne se présente pas à un RV (ex. : joindre l'utilisateur par téléphone, visite au domicile, etc.); <input type="checkbox"/> Recueillir les informations pertinentes à propos de l'utilisateur auprès du personnel de l'hôpital ou du centre d'hébergement de crise.
		Après le congé de l'utilisateur (unité de soins ou centre d'hébergement de crise)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accueillir l'utilisateur et créer une alliance thérapeutique avec lui; <input type="checkbox"/> Effectuer une première et brève exploration de la situation de l'utilisateur; <input type="checkbox"/> Estimer la dangerosité du passage à l'acte suicidaire; <input type="checkbox"/> Rencontrer et évaluer l'utilisateur au moins chaque semaine dans les premiers temps suivant sa sortie de l'hôpital ou du centre d'hébergement de crise; <input type="checkbox"/> Amener l'utilisateur à se fixer un but et à trouver des solutions pour l'atteindre; <input type="checkbox"/> Définir et suivre un plan d'action avec l'utilisateur; <input type="checkbox"/> Relancer sans délai l'utilisateur qui ne se présente pas à son RV; <input type="checkbox"/> Consulter les spécialistes en activités cliniques ou les coordonnateurs cliniques au besoin; <input type="checkbox"/> Envisager la fin du suivi étroit lorsque l'utilisateur ne présente aucun indice de passage à l'acte pendant au moins trois rencontres consécutives : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La période du suivi étroit peut varier en fonction des besoins de l'utilisateur ✓ La décision de mettre fin au suivi relève d'un jugement clinique <input type="checkbox"/> L'intervenant peut décider avec l'utilisateur de poursuivre les rencontres dans le cadre d'un suivi moins intensif afin de poursuivre le travail.

CODIFICATION DE LA PLANIFICATION DU SUIVI ÉTROIT

Terminologie du code	Définition	Raison	Acte
Planification du suivi étroit lié à un comportement suicidaire	<p>Mesure visant à s’assurer que la personne qui a fait une tentative de suicide <u>ou</u> qui est <u>ou</u> qui a été en danger grave et imminent ou à court terme d’un passage à l’acte reçoive un suivi rapide et intensif au moment où elle quitte le service ayant effectué la gestion de sa crise suicidaire (unité de soins ou urgence de l’hôpital ou hébergement de crise).</p> <p>Ce code est utilisé lorsque l’usager est à l’urgence <u>ou</u> à l’unité de soins d’un CH <u>ou</u> d’un centre d’hébergement de crise.</p>	<p>Tentative de suicide ou</p> <p>Danger grave d’un passage à l’acte</p>	Planification du suivi étroit

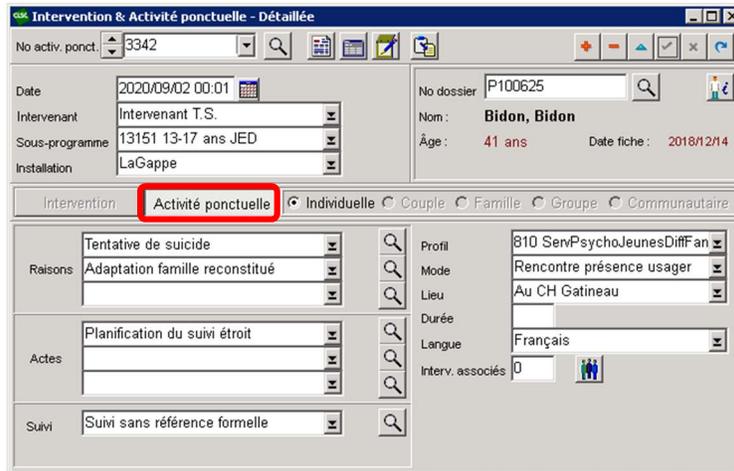
Codification : Planification du suivi étroit (activité ponctuelle)

- Quand codifier :
 - ✓ À chaque fois qu’une activité est effectuée dans le cadre de la *planification du suivi étroit* par le personnel en milieu hospitalier **ou** par un intervenant externe;
 - ✓ Activités de planification du suivi étroit sont celles effectuées lors du passage de l’usager à l’urgence **ou** de son séjour à l’unité de soins ou du centre d’hébergement de crise
- Fréquence :
 - ✓ Le nombre d’activités varie en fonction des besoins et de l’état de l’usager;
 - ✓ Le jugement clinique du professionnel détermine la fréquence des activités de planification du suivi étroit;
 - ✓ Les activités de planification du suivi étroit prennent fin lors du congé de l’usager à l’urgence **ou** à l’unité de soins.

– Codes

Raison	Acte
5996 Tentative de suicide ou 5997 Danger grave d'un passage à l'acte	9987 Planification du suivi étroit

– Planification du suivi étroit à l'unité de soins



CODIFICATION DE L'APPLICATION DU SUIVI ÉTROIT

Terminologie du code	Définition	Raison	Acte
Application du suivi étroit lié à un comportement suicidaire	<p>Mesure visant à s'assurer que la personne qui a fait une tentative de suicide <u>ou</u> qui est <u>ou</u> qui a été en danger grave et imminent ou à court terme d'un passage à l'acte reçoive un suivi rapide et intensif au moment où elle quitte le service ayant effectué la gestion de sa crise suicidaire (unité de soins ou urgence de l'hôpital ou hébergement de crise).</p> <p>Ce code est lorsque l'utilisateur a obtenu son congé de l'urgence, de l'unité de soins ou du centre d'hébergement de crise. Il est utilisé aussi longtemps que le suivi étroit est requis, dont la période maximale est d'un an.</p>	<p>Tentative de suicide ou</p> <p>Danger grave d'un passage à l'acte</p>	<p>Application du suivi étroit</p>

Codification – Application suivi étroit (intervention)

- Quand codifier :
 - ✓ À chaque fois qu'une intervention est effectuée dans le cadre de *l'application du suivi étroit* par un intervenant assigné au dossier de l'utilisateur;
 - ✓ Les interventions d'application du suivi étroit sont celles effectuées à la suite du congé de l'utilisateur de l'urgence **ou** de l'unité de soins.
- Fréquence :
 - ✓ Le nombre de rencontres varie en fonction des besoins et de l'état de l'utilisateur, mais s'échelonne sur une période d'un mois à un an.
 - ✓ Le jugement clinique du professionnel détermine la fréquence des rencontres du suivi étroit ainsi que sa fin.

CODIFICATION DE L'APPLICATION DU SUIVI ÉTROIT – SIC-PLUS / I-CLSC

– Codes :

Raison	Acte
5996 Tentative de suicide ou 5997 Danger grave d'un passage à l'acte	9988 Application du suivi étroit

– Application du suivi étroit

Des codes de raisons ou d'actes peuvent être ajoutés en position 2 et 3

CODIFICATION DE LA PLANIFICATION DU SUIVI ÉTROIT – SIPAD

SIPAD DI-TSA (18 catégories de notes)

<u>17-999</u>	999	Planification suivi étroit / Planification suivi étroit	231	DI	locale	2020-11-17
---------------	-----	---	-----	----	--------	------------

SIPAD DP (30 catégories de notes)

<u>1003</u>	999	Planification suivi étroit / Planification suivi étroit	351	DP	locale	2020-11-17
-------------	-----	---	-----	----	--------	------------

CODIFICATION DE L'APPLICATION DU SUIVI ÉTROIT – SIPAD

SIPAD DI-TSA (18 catégories de notes)

<u>18-999</u>	999	Application suivi étroit / Application suivi étroit	232	DI	locale	2020-11-17
---------------	-----	---	-----	----	--------	------------

SIPAD DP (30 catégories de notes)

<u>1004</u>	999	Application suivi étroit / Application suivi étroit	352	DP	locale	2020-11-17
-------------	-----	---	-----	----	--------	------------

CODIFICATION DE LA PLANIFICATION/APPLICATION DU SUIVI ÉTROIT – CLINIBASE

Rendez-vous - CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

Fichier Edition Usager Rendez-vous Horaire Rapports Affichage Fenêtre Aide

Agenda Turpin, Marie-Ève 2020/11/23

Identification Réservation avec Turpin, Marie-Ève le 2020/11/23 à 17:00 d'une durée de 60 Min

Inscription Installation CHPJ

Disp mult. Durée 60

Ser. requis No dossier J050149

Ressources Nom TEST

Visual. groupe Prénom TINTIN

Grp. d'usagers Md référant

Rés. prévue

Per. agenda

Avis de rappel

Avis rdv

Horaire

Adresse

Municipalité INDEFINIE

Prov./Pays Québec Canada

Code postal X0X 0X0

Service requis... SES-Suivi thérapeutique

Date de naissance 2000/01/01 20 ans

Adresse Documents Diagnostic

Liste d'attente Adresses... Accepter Annuler Dernier r.v.

Nom de la base de données :BLGI08

Modification du service requis : dans le menu déroulant, choisir la planification ou l'application du suivi étroit

Rendez-vous - CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

Fichier Edition Usag Modification du service requis

Agenda

Identification

Inscription

Disp mult. Durée 60 Min.

Ser. requis No dossier

Ressources Nom

Visual. groupe Prénom TINTIN

Grp. d'usagers Md référant

Rés. prévue

Per. agenda

Avis de rappel

Avis rdv

Horaire

Adresse

Municipalité INDEFINIE

Prov./Pays Québec Canada

Code postal X0X 0X0

Service requis... SES-Suivi thérapeutique

Date de naissance 2000/01/01 20 ans

Adresse Documents Diagnostic

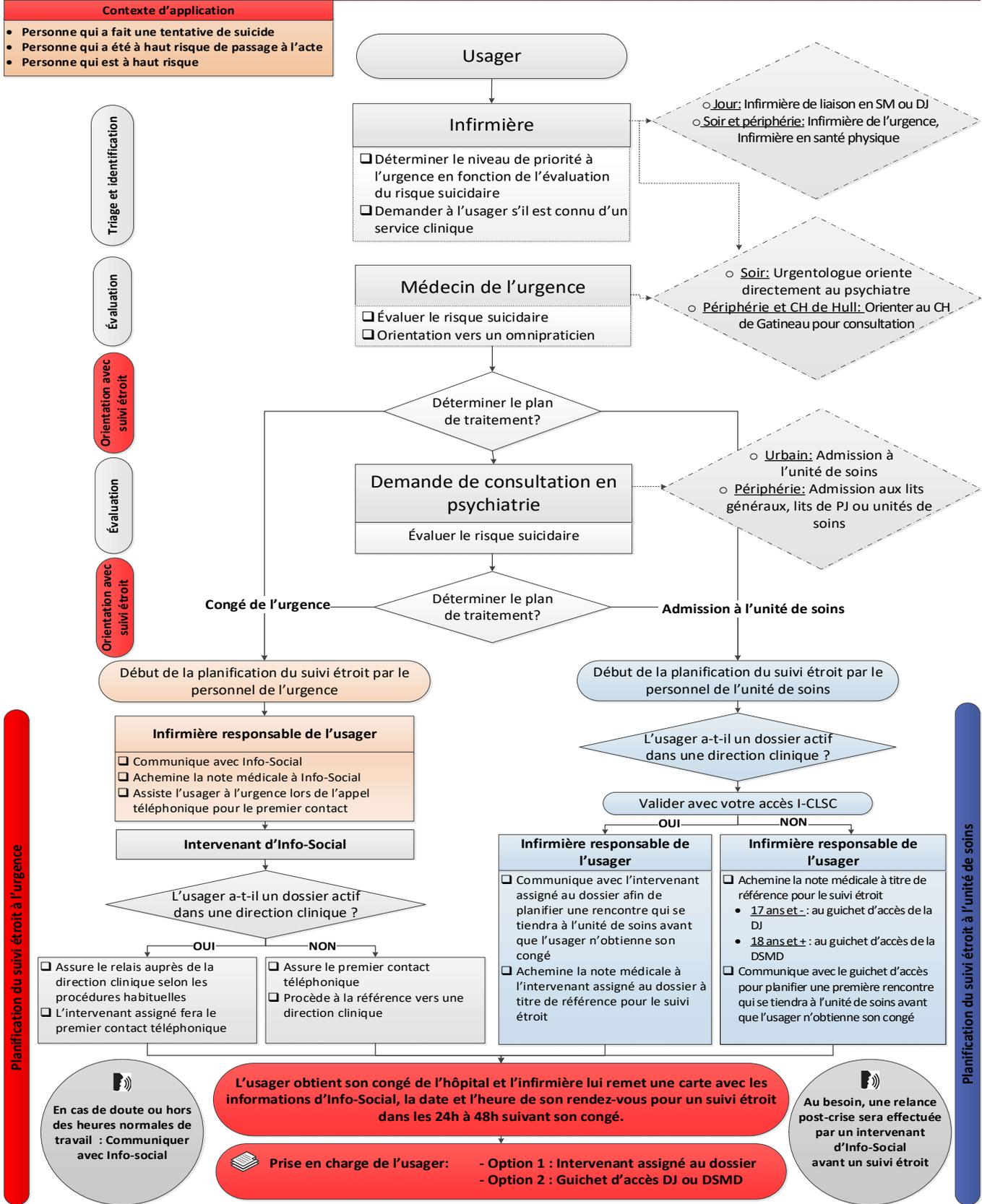
Liste d'attente Adresses... Accepter Annuler Dernier r.v.

Nom de la base de données :BLGI08

- SES-Suivi thérapeutique
- SES-Gr Interne
- SES-Planification Suivi Étroit
- SES-PSI avec usager
- SES-PSI sans usager
- SES-Relance Échouée Post-Suic
- SES-RelanceÉchouée Post-Suic
- SES-Ren fam avec client
- SES-Suivi thérapeutique

Trajectoire du suivi étroit pour personne à haut risque de passage à l'acte suicidaire

Planification du suivi étroit en milieu hospitalier



Dans le cas où vos question ne peuvent pas être répondues par votre supérieur immédiat, vous pouvez transmettre un message à l'adresse suivante : 07.dsmc_prevention_du_suicide@ssss.gouv.qc.ca